

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1045

8 avril 2016

### SOMMAIRE

Aberdeen Property Nordic Fund I SICAV-FIS .....	50129	Global Bond Series I, S.A. ....	50125
ACEF Holding S.C.A. ....	50130	Global Bond Series IV, S.A. ....	50126
ADEPA Asset Management S.A. ....	50120	Global Bond Series IX S.A. ....	50126
AD Ventuno S.A. ....	50119	Global Bond Series VIII, S.A. ....	50128
AFMAR .....	50120	Global Bond Series VII, S.A. ....	50127
Agence Immobilière Forum S.à r.l. ....	50120	Global Bond Series X, S.A. ....	50128
Alma Capital Lux S.à r.l. ....	50123	Golondrina Holding S.A. ....	50122
Alpha Trains Holdco S.à r.l. ....	50118	GREENCAGE S.A. Société de Titrisation ...	50160
America Today Luxembourg .....	50118	Hein Kältetechnik S.à r.l. ....	50122
Anthemis Group S.A. ....	50124	InterV Investment S.à r.l. ....	50121
Antonio Fusco International S.A. ....	50123	JM Holding .....	50114
APC Group S.A. ....	50124	Karma Ventures I SICAV-SIF, SCS .....	50121
Arelsa SPF S.A. ....	50125	Kyarra S.à r.l. ....	50160
ArthroCare Luxembourg S.à r.l. ....	50119	LCE Allemagne 2 S.à r.l. ....	50115
Canto Lux S.A. ....	50123	LuxGifts SARL .....	50115
CLV Participations S.à r.l. ....	50144	Multicooperation Sicav .....	50156
CommScope Luxembourg Finance S.à r.l. ...	50129	Multiflex Sicav .....	50156
Ensemble A Plectre Municipal Esch sur Alzette .....	50157	Scarafin S.A. SPF .....	50114
Exeter/GIC Echt 1 (Netherlands) S.à r.l. ....	50154	Selecta Luxembourg .....	50116
Finlay S.A. ....	50127	TCP France Massy Holdings S.A. ....	50117
Firth Improvement S.à r.l. ....	50125	Triton Luxembourg GP Eudora S.C.A. ....	50114
Flex Investments S.A., SPF .....	50127	Twinthera S.A. ....	50117
Georgia Investments Property I S.à r.l. ....	50129	Unigestion Direct Opportunities 2015 GP ...	50116
		Unigestion Secondary Opportunity III, SCA-SICAV-SIF .....	50117

**Triton Luxembourg GP Eudora S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 172.943.

---

**EXTRAIT**

L'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 15 décembre 2015 a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que membres du conseil de surveillance de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020 en remplacement de Monsieur Etienne Lardet, démissionnaire:

- Monsieur Joakim Lindström-Formicola, demeurant professionnellement 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

- Madame Julie Gouveia, demeurant professionnellement Charter Place (1<sup>st</sup> Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey JE2 3QL.

Dès lors, le conseil de surveillance de la Société est composé de la manière suivante:

Monsieur Antonis Tzanetis

Monsieur Dimitris Tsivos

Monsieur Joakim Lindström-Formicola

Madame Julie Gouveia

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Triton Luxembourg GP Eudora S.C.A.*

Référence de publication: 2016060707/22.

(160020852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

---

**Scarafin S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 75.684.

---

**EXTRAIT**

L'Assemblée Générale Ordinaire du 18 décembre 2015 a:

- décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de IMMOBILIERE BUCHHOLTZ inscrite au registre de commerce sous le numéro B8003 ayant son siège social à 44, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2020 portant sur les comptes de l'année 2019;

- décidé, de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Charles JEITZ, demeurant à L-1650 Luxembourg, 44 avenue Guillaume, né le 19 août 1931 à Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2020 portant sur les comptes de l'année 2019;

- décidé, de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Georges JEITZ, demeurant à L-2172 Luxembourg, 21 A rue Alphonse München, né le 10 novembre 1967 à Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2020 portant sur les comptes de l'année 2019;

- décidé, de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Luc JEITZ, demeurant à L-2172 Luxembourg, 21 A rue Alphonse München, né le 15 décembre 1978 à Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2020 portant sur les comptes de l'année 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016060662/22.

(160021389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

---

**JM Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 196.455.

---

**EXTRAIT**

Suivant résolution écrite du 27 janvier 2016, le gérant unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société actuellement à L-2249 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 17, boulevard Royal à L-1660 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 60, Grand-Rue avec effet immédiat.

Suivant résolutions écrites du 28 janvier 2016, l'associé unique de la Société a décidé:

1) de révoquer Monsieur Jérôme MONSELLIER de sa fonction de gérant unique avec effet immédiat;

et

2) de nommer en remplacement de Monsieur Jérôme MONSELLIER: Monsieur Alexandre CHATEAUX, né le 8 août 1979 à METZ (France), Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue (Grand-Duché de Luxembourg), aux fonctions de gérant unique de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Référence de publication: 2016060465/20.

(160020941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

---

**LCE Allemagne 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.025.

—  
EXTRAIT

En date du 26 janvier 2016 l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Wim RITZ, en tant que gérant A de la Société, est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016;
- Monsieur Ajit Singh RAI, né à Leeds, Royaume-Uni, le 23 février 1978, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élu gérant A de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et ce pour une période indéterminée;
- Monsieur Christophe le Corre, né à Falaise, France, le 19 juin 1968, avec adresse professionnelle au 7, rue de l'Amiral d'Estaing, F-75116 Paris, a été élu gérant B de la Société avec effet au 26 janvier 2016 et ce pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance ce compose dès lors comme suit:

- Madame Virginia Strelen, gérant A;
- Monsieur Eric-Jan van de Laar, gérant A;
- Monsieur Ajit Singh Rai, gérant A;
- Monsieur Arno Welskopf, gérant B;
- Monsieur Christopher Tranter, gérant B;
- Monsieur Christophe le Corre, gérant B.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016060503/23.

(160021417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

---

**LuxGifts SARL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5626 Mondorf-les-Bains, 4, avenue Elise Deroche.

R.C.S. Luxembourg B 157.307.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le 1<sup>er</sup> février 2016 à Altwies,

Par la présente

Simona Dorneanu domiciliée 9, rue Dr Julien Berger, L-5670 Altwies, en sa qualité d'entrepreneur et de gérante de la société ci-dénommée LuxGifts SARL.

Société à Responsabilité Limité régulièrement constituée le 15 décembre 2010 (le quinze décembre deux mille dix) dont le siège social est sis au 4 avenue Elise Deroche, L-5626 Mondorf-Les-bains et dont l'objet social est le commerce et le e-commerce de toutes marchandises autorisées, non réglementées, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Société à Responsabilité Limité dûment enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro: B 157307.

La gérante suite à la décision prise à l'unanimité par l'assemblée générale des actionnaires convoquée régulièrement pour la date du 27 décembre 2015 (vingt-sept décembre deux mille quinze) annonce publiquement la mise en clôture de la liquidation de la société dénommée LuxGifts SARL.

Lors de cette assemblée générale

- Les comptes de liquidation et les comptes du commissaire ont été approuvés;
- Décharge a été donné au liquidateur;

- Il a été décidé que les livres et documents sociaux de la société seront conservés au L-5626 Mondorf-Les-bains 4 avenue Elise Deroche pour une durée de 5 ans.

Je soussigné Simona Dorneanu en ma qualité de gérante de la société LuxGifts SARL que l'ensemble des éléments ci-dessus sont exactes.

Simona Dorneanu.

Référence de publication: 2016060495/30.

(160021223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

---

**Unigestion Direct Opportunities 2015 GP, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 201.406.

Le Conseil de Gérance de la Société avise des adresses professionnelles courantes de 3 Gérants comme suit;

Monsieur Bernard SABRIER, gérant de catégorie A:

152 Beach Road, Suite #23-05/06

The Gateway East, Singapore 189721

Singapore

Monsieur Gerard PFAUWADEL, gérant de catégorie A:

12 Avenue Matignon

75008 Paris

France

Monsieur Benoit PAQUAY, gérant de catégorie B:

6B route de Trèves

2633 Senningerberg

Luxembourg

L'adresse professionnelle de Monsieur Olivier NOEL, gérant de catégorie B demeure inchangée:

6 rue Lou Hemmer

1748 Senningerberg

Luxembourg

Le 2 février 2016.

*Pour le compte de Unigestion Direct Opportunities 2015 GP, S.à r.l.*

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2016060727/27.

(160021198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

---

**Selecta Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 77.466.

En date du 29 janvier 2016 l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

1) L'acceptation de la démission de monsieur Geraint Hughes de ses fonctions d'administrateur de la Société, avec effet au 29 janvier 2016;

2) Election d'un nouveau administrateur à compter du 29 janvier 2016 jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu au cours de l'année 2020:

- Madame Diana Boretti, née le 5 juin 1971 à Erlen TG, Suisse, ayant pour adresse professionnelle Hinterbergstrasse 20, CH-6330 Cham, Suisse;

Il faut noter que l'adresse de l'administrateur Madame Catherine Margareta Röhstö Sahlgren est la suivante:

- Ostmästargränd 5, SE-120 90 Stockholm, Suède.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Marija Prechtlein / F.M. G. Mas

*Administrateur*

Référence de publication: 2016060664/19.

(160021435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

---

**Unigestion Secondary Opportunity III, SCA-SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 180.657.

Le Conseil de Gérance de la Société avise des changements de siège sociaux suivants:

Unigestion Secondary Opportunity III (B180563), associé-gérant-commandité de la Société, a pour siège social:  
6, rue Lou Hemmer  
1748 Senningerberg  
Luxembourg

PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative (B65477), personne morale chargée du contrôle des comptes de la Société, a pour siège social:

2, rue Gerhard Mercator  
1014 Luxembourg  
Luxembourg

Le 2 février 2016.

*Pour le compte de Unigestion Secondary Opportunity III, SCA-SICAV-SIF*  
Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2016060728/21.

(160021208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

---

**TCP France Massy Holdings S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 770.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 115.531.

*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 25 janvier 2016*

Il résulte des décisions prises par les associés en date du 25 janvier 2016:

- Madame Claire Treacy a démissionné de son poste d'administrateur de classe B.
- Monsieur Neil Robertson, avec adresse au 64, North Row, London, W1K 7DA, UK est élu par l'associé unique comme administrateur de classe B avec effet immédiat et ce pour une période de six ans, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2021.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016060714/18.

(160021100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

---

**Twinthera S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 59.459.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 7 mai 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les liquidations commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- La société anonyme TWINTHERA SA, dont le siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, a été dénoncé en date du 31 mai 2006, inscrite au RCS sous le numéro B59459;

Ledit jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Laurent LUCAS, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et désigné liquidateur Maître Hakima GOUNI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 28 mai 2015 au greffe de la 6<sup>ème</sup> chambre du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale.

Pour extrait conforme  
Maître Hakima GOUNI  
*Liquidateur*

Référence de publication: 2016060725/19.

(160021475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

---

**Alpha Trains Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.140.500,00.**

Siège social: L-2175 Luxembourg, 22, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 137.603.

—  
*Extrait des décisions des associés de la Société adoptées le 25 janvier 2016*

Les associés de la Société ont accepté la démission de Jan Vanhoutte de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 26 janvier 2016.

Les associés de la Société ont décidé de nommer Barbara Neuerburg dont l'adresse professionnelle se situe au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société à compter du 26 janvier 2016 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance se compose à compter du 26 janvier 2016 de la manière suivante:

- Shaun Michael Mills, gérant;
- Claude François Gustave Elsen, gérant;
- Barbara Neuerburg, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alpha Trains Holdco S.à r.l.  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2016060798/21.

(160021710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

---

**America Today Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.489.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la société en date du 19 janvier 2016 que le gérant unique suivant sera démis de ses fonctions avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2015:

- M. Jacob Nicolaas Scheffers, né le 29 mai 1960, à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant à Nicolaas Beetslaan 19, 3743 HL Baarn, the Netherlands.

Les personnes suivantes seront nommées avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2015 et ce, pour une durée indéterminée:

- Mme. Jolanda Hendrika Sophia Wijenberg-Steenvoorden, née le 4 novembre 1967, à s-Graveland, Pays-Bas, demeurant à AT B.V. Diemermere 1, 1112 TA Diemen, the Netherlands; et

- M. Peter Albertus Van Kampen, né le 17 Octobre 1962, à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant à AT B.V. Diemermere 1, 1112 TA Diemen, the Netherlands.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

Pour extrait

Référence de publication: 2016060801/20.

(160021892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

---

**ArthroCare Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 12.500,00.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 79.875.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique prise en date du 13 janvier 2016*

*Première résolution*

L'Associé Unique prend acte de la démission de Monsieur Dainius ZARKAUSKAS de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 31 janvier 2016.

L'Associé Unique décide de nommer pour son remplacement Monsieur Joseph BRAUNHOFER, demeurant au 15, Adam Street, Londres WC2N 6LA, Royaume-Uni, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> février 2016, et pour une durée indéterminée.

A compter du 1<sup>er</sup> février 2016, le conseil de gérance sera constitué comme suit:

- Antoine VIDTS, gérant de catégorie A;
- Joseph BRAUNHOFER, gérant de catégorie A.
- Cornelia METTLEN, gérant de catégorie B;
- Brigitte DENIS, gérant de catégorie B;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016060809/21.

(160021602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

---

**AD Ventuno S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 197.087.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 janvier 2016 que:

1. Messieurs Graziano SANTORO, Vincent WILLEMS et Alessandro PARAFIORITI, ont démissionné de leur fonction d'administrateur.

2. Le nombre d'administrateurs a été augmenté de trois à quatre et des administrateurs de Catégorie A et de Catégorie B ont été nommés.

3. L'assemblée décide de nommer un (1) administrateur de catégorie A:

Monsieur Vincent WILLEMS, employé privé, né à Liège (Belgique), le 30 septembre 1975, demeurant professionnellement au 10 rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg,

et trois (3) administrateurs de catégorie B:

Monsieur Roberto PATULLO, employé privé, né à Lugano (Suisse), le 6 septembre 1965, demeurant au Vicolo alla Cava 2A, 6512 Giubiasco, Suisse,

Monsieur Giuseppe SCALI, retraité, né à Locri (Italie), le 30 mars 1939, demeurant au 202, viale Cortina d' Ampezzo, 00135 Rome (Italie),

Monsieur Renato MARCONI, ingénieur, né à Rome (Italie), le 1<sup>er</sup> janvier 1958, demeurant au 145 via D. Camilluccia, 00135 Rome (Italie).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2020.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d' Administration tenue au siège social en date du 18 janvier 2016 que:

- Monsieur Renato MARCONI, actuel administrateur de catégorie B, a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Référence de publication: 2016060818/30.

(160022290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

---

**ADEPA Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 114.721.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société ADEPA Asset Management S.A. du mercredi 13 mai 2015*

(...)

(1) Reconduction des mandats des administrateurs Mr. Carlos Alberto Morales Lopez avec adresse professionnelle G. Lippmann, 6A, L-5365 Munsbach, Mr Jean Noel Lequeue avec adresse professionnelle rue de l'Eau, 2, L-1449 Luxembourg et Mr Philippe Beckers avec adresse professionnelle rue Chemin des Tuileries, 7, 1028 Preverenges (CH) jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

(3) Approbation de la démission d'un administrateur:

a. Mr Bernard Basecqz, née à Enghien (Belgique), le 15 Octobre 1945, a démissionné le 14 Octobre 2014.

(4) Approbation de la nomination d'un administrateur:

a. M. Jean Noel Lequeue, née à Lincent (Belgique), le 18 Décembre 1946, a été nommé le 22 Octobre 2014, avec adresse professionnelle rue de l'Eau, 2, L-1449 Luxembourg.

(...)

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016060819/21.

(160021606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

---

**AFMAR, Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 187.937.

*Extrait des résolutions l'actionnaire unique de la société prises en date du 11 janvier 2016*

L'actionnaire unique décide de prendre les résolutions suivantes:

L'actionnaire unique décide d'accepter la démission de Monsieur Mathieu VILLAUME, né à Paris - France le 4 août 1976 demeurant professionnellement au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg - Grand-Duché du Luxembourg de son mandat d'administrateur unique avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

L'actionnaire unique décide de nommer Monsieur Karim REZIOUK, né le 5 février 1975 à Hayange, France, avec adresse professionnelle au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

L'actionnaire unique décide de nommer Madame Lucie DELAMONTAGNE, née à Rennes - France le 23 juin 1986 demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg - Grand-Duché du Luxembourg au poste d'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

L'actionnaire unique décide de nommer la société REYL Prime Solutions SA, société de droit suisse, située 62, rue du Rhône, CH - 1204 Genève, représentée par Monsieur Nicolas Duchêne, née à Versailles - France le 5 avril 1977 demeurant professionnellement au 62, rue du Rhône, CH - 1204 Genève au poste d'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Référence de publication: 2016060820/22.

(160022073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

---

**Agence Immobilière Forum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 186, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 84.756.

Suite aux cessions de parts sociales signées sous seing privé en date du 2 janvier 2016, Monsieur Butgenbach Romain demeurant à L-8166 BRIDEL, 25, rue Jean Arp a cédé les 600 parts sociales lui appartenant de la société AGENCE IMMOBILIERE FORUM SARL ayant son siège social à L-1940 Luxembourg route de Longwy, 186 comme suit:

200 parts sociales à Immobilière Butgenbach SARL L-5366 Munsbach, 234, rue Principale

200 parts sociales à DC Trade SA L-7240 Beldange, 1a, route de Luxembourg

200 parts sociales à FONCIAXESS S.A. L-2340 Luxembourg, 34b, rue Philippe II

Suite à ce qui précède la répartition des parts sociales de la société AGENCE IMMOBILIERE FORUM SARL est la suivante:

Immobilière Butgenbach SARL .....	200 parts sociales
DC Trade SA .....	200 parts sociales
FONCIAXESS S.A. ....	<u>200 parts sociales</u>
Total .....	600 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016060823/20.

(160021629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

**Karma Ventures I SICAV-SIF, SCS, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 203.481.

—  
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du public que le contrat social d'une société en commandite simple contient les indications suivantes:

**1. Dénomination.** Karma Ventures I SICAV-SIF, SCS.

**2. Forme juridique.** Société en commandite simple.

**3. Siège social.** 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

**4. Objet social.** L'affectation des fonds disponibles pour la réalisation d'investissements en fonds propres et d'investissements similaires dans des sociétés de portefeuille principalement actives dans les pays-membres, candidats et potentiellement candidats de l'Union Européenne, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses associés des résultats de la gestion de ses actifs.

**5. Capital / fonds social.** 2.000,00 EUR

**6. Date de constitution.** 19 janvier 2016.

**7. Durée.** Jusqu'au 12 février 2026, sous réserve d'une prorogation ou une dissolution anticipée.

**8. Premier exercice.** Le premier exercice est réputé avoir commencé le 19 janvier 2016.

**9. Exercice social.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.

**10. Associé solidaire.** Karma Ventures, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre du commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 203411.

**11. Associé gérant.** L'associé solidaire (voir ci-dessus).

**12. Régime de signature statutaire / pouvoir de signature du gérant.** L'associé gérant représente et engage la société à l'égard des tiers et en justice, sous réserve des et conformément aux dispositions du contrat social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Référence de publication: 2016060468/30.

(160021068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

**InterV Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 10, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 171.844.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 29 janvier 2016*

L'associé unique de la Société a pris en date du 29 janvier 2016 les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de TITAN en qualité de gérant de catégorie C avec effet au 23 octobre 2015;
2. Acceptation de la démission de SEREN S.à r.l en qualité de gérant de catégorie C avec effet au 23 octobre 2015;
3. Acceptation de la démission de M. Michael Tennenbaum en qualité de gérant de catégorie E avec effet au 13 octobre 2015;
4. Nomination de Coselux S.à r.l, ayant son siège social au Z.I. Luxembourg Heck, L-3844 Schifflange et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B65.949, en tant que gérant de catégorie C de la Société avec effet au 29 janvier 2016 et pour une période indéterminée; et,

5. Nomination de EUROPIM, ayant son siège social au 23, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B92.516, en tant gérant de catégorie C de la Société avec effet au 29 janvier 2016 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 2 février 2016.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2016060449/23.

(160021412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

---

**Golondrina Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 85.202.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 15 janvier 2016*

1. La cooptation de M. Hans DE GRAAF comme administrateur et président du conseil d'administration n'a pas été ratifiée.

2. Mme Laetitia CARIAUX a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. M. David SANA, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 10 avril 1974, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

4. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

5. Mme Monique JUNCKER a été élue comme présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Veillez noter que le siège social de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S. à r. l., R.C.S. Luxembourg B 58545, se situe désormais à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Pour extrait et avis sincères et conformes

*Pour GOLONDRINA HOLDING S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016060425/26.

(160020799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

---

**Hein Kältetechnik S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8030 Strassen, 102, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 90.985.

En date du 22 janvier 2016, Monsieur Pierre THEIN, ayant son adresse professionnelle à L-8030 Strassen, 102, rue du Kiem, est nommé

*«fondé de pouvoirs»*

chargé de la gestion journalière de la société à responsabilité limitée HEIN KÄLTETECHNIK S.à r.l., pour une durée indéterminée.

Il pourra valablement engager la société par sa signature individuelle pour tout montant ne dépassant pas € 1.000.000,- et au-delà par la signature conjointe avec le gérant de la société. La signature du fondé de pouvoirs est limitée aux pouvoirs lui conférés par le gérant.

L'adresse professionnelle de l'associé et gérant Monsieur Ferdinand Hein est: L-8030 Strassen, 102, rue du Kiem.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2016.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2016060435/20.

(160021106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

---

**Alma Capital Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 198.934.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 20 janvier 2016, de nommer en tant que délégué de la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- Monsieur Henri VERNHES, né le 8 janvier 1966 à Neuilly-sur-Seine, France, résidant professionnellement au 83, avenue Marceau, 75116 Paris, France.

Avec le régime de signature statutaire suivant;

La Société sera engagée par la signature conjointe d'au moins un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature d'un seul gérant pour les besoins de l'ouverture et de l'opération de comptes bancaires pour et pour le compte de la Société.

Avec le pouvoir de signature suivant:

«Cette nomination confirme les pouvoirs le plus étendues qui lui sont confiés par le Conseil pour le représenter seul dans tous types de situations, commerciales, administratives ou légales ainsi.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 février 2016.

Référence de publication: 2016060160/23.

(160021134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

---

**Antonio Fusco International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.955.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 25 janvier 2016*

Il résulte du procès-verbal que:

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020:

\* Monsieur Nicola GIANOLI, né le 21 mai 1964 à Massagno (Suisse), demeurant professionnellement au 1, Riva Albertolli CH-6900 Lugano;

\* Monsieur Antonio FUSCO, né le 24 février 1942 à Milan (Italie), demeurant professionnellement au 1, Riva Albertolli CH-6900 Lugano;

\* Monsieur Brunello DONATI, né le 27 août 1947 à Lugano (Suisse), demeurant professionnellement au 1, Riva Albertolli CH-6900 Lugano;

- L'Assemblée renouvelle le mandat de la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., inscrite sous le numéro B 33 849 et ayant son siège social 4547, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANTONIO FUSCO INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2016060203/23.

(160020807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

---

**Canto Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 37.314.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016074603/9.

(160039600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**APC Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 4, Place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 169.981.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 25 janvier 2016*

Il a été décidé de:

Nommer Messieurs:

Gary CRATES,

Né le 20 mars 1963 à Coventry (UK)

demeurant professionnellement au 4, Place de Paris L-2314 Luxembourg

à compter de ce jour et pour une durée illimitée.

David LINELL

Né le 25 Février 1958 à Sheffield (UK)

Demeurant professionnellement au 4, Place de Paris L-2314 Luxembourg

En qualité d'administrateurs.

De nommer M Jérôme GIRAULT, né le 19/05/1974 à Sélestat (FR), demeurant professionnellement au 4, Place de Paris, L-2314 Luxembourg, comme administrateur délégué, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

De révoquer M Jérôme GIRAULT, en sa qualité de commissaire aux comptes, et de nommer en son remplacement, la société ORIONIS CAPITAL, RCS B186344, siège social au 4, Place de Paris, L-2314 Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

Ces décisions n'emportent pas de modification statutaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016060205/26.

(160020796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

---

**Anthemis Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.982.

—  
RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle survenue dans la publication datée du 23 décembre 2015, et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 29 décembre 2015, sous la référence L150237730:

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 22 décembre 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination d'Amy Lois Nauiokas, avec adresse professionnelle au 8, Berkley Road Camden Town, NW1 8YR Londres, Royaume-Uni, au mandat d'administrateur fondateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2020 et qui se tiendra en 2021;

2. Nomination de Nadeem Raof Shaikh, avec adresse professionnelle au 2, Oaklands Avenue Esher, KT10 8HX Surrey, Royaume-Uni, au mandat d'administrateur fondateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2020 et qui se tiendra en 2021;

3. Nomination de Damien Beckel, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur luxembourgeois, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2020 et qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Référence de publication: 2016060202/26.

(160021516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

---

**Arelsa SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.127.

—  
*Extrait des Résolutions de la réunion du Conseil d'Administration du 28 janvier 2016*

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration que:

Monsieur Christoph KOSSMANN a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 21 décembre 2015;

Monsieur Raphael Tshilumba, né le 20 mai 1965 à Kinshasa, République Démocratique du Congo, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg est nommé Administrateur avec effet au 21 décembre 2015 en remplacement de Monsieur Christoph KOSSMANN, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- Mme Candice De Boni, Administrateur et président du conseil;
- Mme Natalia Venturini, Administrateur
- Mr Raphael Tshilumba, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Référence de publication: 2016060208/20.

(160021400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

---

**Firth Improvement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 186.829.

—  
La soussignée atteste par la présente suite à l'assemblée générale extraordinaire du don de soixante-seize pourcent des parts sociales du 31 décembre 2015

*l'associé*

Monsieur Luke FIRTH

Adresse professionnelle

3 rue Thomas Edison

L-1445 Strassen

libère

à

Madame Louise Helen FIRTH

3-4 rue des Noyers

L-7594 Beringen

A cédé ses 95 parts sociales (76%)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Luke FIRTH / Louise Helen FIRTH.

Référence de publication: 2016060372/22.

(160020970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

---

**Global Bond Series I, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.181.

—  
Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 26 janvier 2016:

- acceptation de la démission de Monsieur Lukasz Maiecki en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 22 janvier 2016;

- nomination, en tant que nouvel administrateur de la Société, de Madame Marketa Stranska, née le 27 septembre 1973 à Praha 10 (République Tchèque) et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 22 janvier 2016. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est depuis le 22 janvier 2016 composé des administrateurs suivants:

- \* Monsieur Fabrice Rota;
- \* Monsieur Shehzaad Atchia; et
- \* Madame Marketa Stranska.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2016.

*Pour la Société*  
Marketa Stranska  
*Administrateur*

Référence de publication: 2016060388/24.

(160020964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

---

**Global Bond Series IV, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.026.

—  
Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 26 janvier 2016:

- acceptation de la démission de Monsieur Lukasz Malecki en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 22 janvier 2016;

- nomination, en tant que nouvel administrateur de la Société, de Madame Marketa Stranska, née le 27 septembre 1973 à Praha 10 (République Tchèque) et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 22 janvier 2016. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est depuis le 22 janvier 2016 composé des administrateurs suivants:

- \* Monsieur Fabrice Rota;
- \* Monsieur Shehzaad Atchia; et
- \* Madame Marketa Stranska.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2016.

*Pour la Société*  
Marketa Stranska  
*Administrateur*

Référence de publication: 2016060390/24.

(160020996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

---

**Global Bond Series IX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.444.

—  
Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 26 janvier 2016:

- acceptation de la démission de Monsieur Lukasz Malecki en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 22 janvier 2016;

- nomination, en tant que nouvel administrateur de la Société, de Madame Marketa Stranska, née le 27 septembre 1973 à Praha 10 (République Tchèque) et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 22 janvier 2016. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est depuis le 22 janvier 2016 composé des administrateurs suivants:

- \* Monsieur Fabrice Rota;
- \* Monsieur Shehzaad Atchia; et
- \* Madame Marketa Stranska.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2016.

*Pour la Société*  
Marketa Stranska  
*Administrateur*

Référence de publication: 2016060391/24.

(160021055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

---

**Flex Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 186.893.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 2015*

La liquidation de la société FLEX INVESTMENTS S.A., SPF est clôturée.

Les livres et documents de la société seront déposés et conservés pour une période de cinq ans à L-2449 Luxembourg, au 41, boulevard Royal.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme  
*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2016060374/15.

(160021368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

---

**Global Bond Series VII, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 159.190.

—  
Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 26 janvier 2016:

- acceptation de la démission de Monsieur Lukasz Malecki en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 22 janvier 2016;

- nomination, en tant que nouvel administrateur de la Société, de Madame Marketa Stranska, née le 27 septembre 1973 à Praha 10 (République Tchéque) et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 22 janvier 2016. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est depuis le 22 janvier 2016 composé des administrateurs suivants:

- \* Monsieur Fabrice Rota;
- \* Monsieur Shehzaad Atchia; et
- \* Madame Marketa Stranska.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2016.

*Pour la Société*  
Marketa Stranska  
*Administrateur*

Référence de publication: 2016060393/24.

(160021023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

---

**Finlay S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 189.451.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 décembre 2015*

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 15 décembre 2015 que:

1. L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires accepte la démission de Monsieur Sébastien Fève de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet à ce jour.

2. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes Madame Ana De Oliveira, domicilié professionnellement au 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet à ce jour. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016060369/19.

(160020965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

---

**Global Bond Series VIII, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.227.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 26 janvier 2016:

- acceptation de la démission de Monsieur Lukasz Malecki en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 22 janvier 2016;

- nomination, en tant que nouvel administrateur de la Société, de Madame Marketa Stranska, née le 27 septembre 1973 à Praha 10 (République Tchèque) et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 22 janvier 2016. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est depuis le 22 janvier 2016 composé des administrateurs suivants:

\* Monsieur Fabrice Rota;

\* Monsieur Shehzaad Atchia; et

\* Madame Marketa Stranska.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2016.

*Pour la Société*

Marketa Stranska

*Administrateur*

Référence de publication: 2016060394/24.

(160021037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

---

**Global Bond Series X, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.042.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 26 janvier 2016:

- acceptation de la démission de Monsieur Lukasz Malecki en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 22 janvier 2016;

- nomination, en tant que nouvel administrateur de la Société, de Madame Marketa Stranska, née le 27 septembre 1973 à Praha 10 (République Tchèque) et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 22 janvier 2016. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est depuis le 22 janvier 2016 composé des administrateurs suivants:

\* Monsieur Fabrice Rota;

\* Monsieur Shehzaad Atchia; et

\* Madame Marketa Stranska.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2016.

*Pour la Société*  
Marketa Stranska  
*Administrateur*

Référence de publication: 2016060395/24.

(160021076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

---

**Georgia Investments Property I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 113.361.

---

Conformément à un contrat de transfert de parts sociales daté du 18 décembre 2015, cent vingt-cinq (125) parts sociales de la Société ont été transférées par EAST EUROPEAN ESTATE S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 22, rue Marie-Adelaïde, L-2128 Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.460 et dont le capital social s'élève à EUR 12.500,00, à AERIUM OPPORTUNITY I PROPERTIES S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.987 et dont le capital social s'élève à EUR 12.500,00.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016060387/17.

(160021325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

---

**CommScope Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 196.157.

---

1. En date du 11 décembre 2015, l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

a. L'acceptation de la démission de Monsieur Christopher D. Wikoff de ses fonctions de gérant de catégorie A, de la Société avec effet au 15 décembre 2015;

b. Nomination de Monsieur Philip M. Armstrong Jr., né le 18 octobre 1961 à Florida, États-Unis de l'Amérique, ayant pour adresse professionnelle au 855, 45e Avenue LN NE Hickory, NC 28601-7311 Caroline du Nord, États-Unis de l'Amérique, comme gérant de catégorie A, à compter du 15 décembre 2015, pour une durée indéterminée.

2. En date du 29 janvier 2016, l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

a. L'acceptation de la démission de Madame Marija Prechtlein de ses fonctions de gérante de catégorie B de la Société avec effet au 29 janvier 2016;

b. Nomination de Madame Lara Al Raheb, née le 16 janvier 1982 à Amman, en Jordanie, ayant pour adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme gérante de catégorie B, à compter du 29 janvier 2016, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CommScope Luxembourg Finance S.à r.l.

Sandra Del Medico

*Gérante de catégorie B*

Référence de publication: 2016060267/24.

(160021057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

---

**Aberdeen Property Nordic Fund I SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.948.

---

EXTRAIT

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de Aberdeen Property Nordic Fund I SICAV-FIS du 20 janvier 2016, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de Aberdeen Property Nordic Fund I SICAV-FIS de 2b,

rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg au 35a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec date d'effet au 1<sup>er</sup> février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

Aberdeen Global Services S.A.

*Agent Domiciliaire*

Référence de publication: 2016060152/17.

(160021185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

---

**ACEF Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 203.192.

—  
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the eighth day of January,

before us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of her prevented colleague Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, the latter remaining depository of the present deed,

1. AXA CoRE Europe GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, having a share capital of nineteen thousand euros (EUR 19,000.-),

duly represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal given on January 6, 2016, which will remain annexed to the present deed for the purposes of registration,

and,

2. AXA CoRE Europe GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies; with a share capital of nineteen thousand euros (EUR 19,000.-) on behalf of AXA CoRE Europe Fund SCS SICAV-SIF, an investment company with variable share capital qualifying as a specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) organised as a common limited partnership (société en commandite simple) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

duly represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on January 6, 2016, which will remain annexed to the present deed for the purposes of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the notary to document the deed of incorporation of a société en commandite par actions, which it wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

**A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws"), under the name of "ACEF Holding S.C.A." (the "Company"). The Company is further governed by these articles of incorporation (the "Articles").

**Art. 2. Duration.**

2.1 The Company is established for an unlimited duration.

2.2 It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles, as the case may be, for any amendment of the Articles and pursuant to Article 31 of the Articles. The consent of the General Partner shall be required in respect of such liquidation.

**Art. 3. Purpose.**

3.1 The purpose of the Company is the acquisition, holding (including the administration, management and development) and disposal of securities or interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings in its own name and own account.

3.2 The Company may provide financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

3.3 The Company may borrow in any kind or form without limitation and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

3.4 In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

#### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 It may be transferred within the municipality of Luxembourg by means of a resolution of the General Partner (as defined below) and to any other municipality in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders of the Company. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the General Partner of the Company. No branches, subsidiaries or other offices may be established abroad.

4.3 In the event that in the view of the General Partner, extraordinary political or military events occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the General Partner.

### **B. Share capital - Share**

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into:

(a) ordinary shares including: three hundred nine (309) class A ordinary shares (the “Class A Shares”);

(b) one (1) class GP share (the “GP Share” and, together with the Limited Shares (as defined in Article 7 below), the “Ordinary Shares”), which shall be held by AXA CoRE Europe GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, the unlimited shareholder (actionnaire commandité), in representation of its unlimited partnership interest in the Company (the “General Partner”).

5.2 Each issued share of each class has a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) and is fully paid up.

5.3 The rights and obligations attached to the Ordinary Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Laws.

5.4 The General Partner is authorised and empowered, within the limits of the authorised capital, to issue shares of different classes as detailed under Article 7.1 of these Articles.

5.5 In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 Each share entitles to one vote.

6.2 The Limited Shares and the GP Share will be in the form of registered shares only.

6.3 The Limited Shares and the GP Share may only be transferred subject to the terms of these Articles and/or additional terms and conditions to these Articles that may be agreed in writing by the Company and its shareholders in a shareholders' agreement, such as, without limitation, any transfer restrictions, tag along and drag along transfer provisions. Transfers of shares must be made in compliance with these Articles and any such additional terms and conditions.

6.4 Without prejudice to the generality of the foregoing and any additional terms and conditions that may be agreed in writing by the Company and its shareholders in a shareholders' agreement, the GP Share may only be transferred subject to the shareholders (i) approving this transfer in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles and (ii) determining, as appropriate, which person(s) shall act as General Partner of the Company after the relevant transfer. The Articles will be amended accordingly.

6.5 Any transfer of Limited Shares and the GP Share in breach of the Articles and/or any shareholders' agreement to which the Company is a party from time to time shall be unenforceable against the Company.

6.6 Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

6.7 The co proprietors, the usufructuaries and bare owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

6.8 A shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the

indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

6.9 Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

6.10 Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

#### **Art. 7. Authorised Capital, Increase and Reduction of Capital.**

7.1 The General Partner is authorised and empowered, within the limits of the authorised capital, to issue:

- (i) class A ordinary shares (the "Class A Shares");
- (ii) class B ordinary shares (the "Class B Shares");
- (iii) class C ordinary shares (the "Class C Shares");
- (iv) class D ordinary shares (the "Class D Shares");
- (v) class E ordinary shares (the "Class E Shares");
- (vi) class F ordinary shares (the "Class F Shares");
- (vii) class G ordinary shares (the "Class G Shares");
- (viii) class H ordinary shares (the "Class H Shares");
- (ix) class I ordinary shares (the "Class I Shares");
- (x) Class J ordinary shares (the "Class J Shares");

(the "Limited Shares") which shall be held by the limited shareholders (actionnaires commanditaires) in representation of their limited partnership interest in the Company (the "Limited Shareholders").

7.2 The authorised capital of the Company is set at ten million euro (EUR 10,000,000.-) (which, for the avoidance of doubt, includes the issued share capital of the Company) divided into nine thousand nine hundred ninety-nine (9,999) Class A Shares, ten thousand (10,000) Class B Shares, ten thousand (10,000) Class C Shares, ten thousand (10,000) Class D Shares, ten thousand (10,000) Class E Shares, ten thousand (10,000) Class F Shares, ten thousand (10,000) Class G Shares, ten thousand (10,000) Class H Shares, ten thousand (10,000) Class I Shares and ten thousand (10,000) Class J Shares. Each authorised share has a nominal value of one hundred euros (EUR 100).

7.3 The General Partner is authorised and empowered, within the limits of the authorised capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the General Partner within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles.

7.4 The General Partner may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital.

7.5 Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, Article 5 will be modified in its relevant part so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the General Partner or of any person duly authorised and empowered by the General Partner for this purpose.

7.6 The issued and/or authorised capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles.

7.7 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one entire class of Limited Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class. In the case of a repurchase and cancellation of a whole class of Limited Shares, such repurchase and cancellation of Limited Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting from the Class J Shares until the Class A Shares). The

redemption price for such entire class of Shares shall be set in accordance with the terms and conditions of a shareholders' agreement as may be entered into between the shareholders of the Company and/or the Company from time to time.

7.8 The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders first of the same class, then to the other shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The General Partner shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

7.9 Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles may limit or withdraw the preferential subscription right or authorize the General Partner to do so.

#### **Art. 8. Acquisition of own Shares.**

8.1 The Company may acquire its own Limited Shares but not its GP Share. The acquisition and holding of its own Limited Shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

### **C. Administration and supervision**

#### **Art. 9. General Partner.**

9.1 The Company shall be managed by the General Partner in its capacity as unlimited shareholder and holder of the GP Share (actionnaire commandité and gérant).

9.2 The General Partner is vested with the broadest powers to determine the corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the Company.

9.3 All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders are within the powers of the General Partner.

9.4.

9.5 The General Partner shall ensure that all shareholders being in the same situation are treated fairly and equally.

9.6 The General Partner shall at all times discharge its obligations in good faith and solely in the best interests of the Company and the shareholders, with the care, skill, prudence and diligence under the circumstances then prevailing that a prudent person acting with like capacity and familiar with such matters would use in the conduct of an enterprise of a like character and with like aims. The General Partner shall not be liable for monetary damages to the Company or any shareholders for losses sustained or liabilities incurred as a result of errors in judgment or of any act or omission by the General Partner, except that the General Partner shall be liable to the Company and the shareholders for losses sustained or liabilities incurred in whole or in part as a result of the General Partner's gross negligence, wilful misconduct or fraud, in bad faith or was the result of a material break of any duty under the relevant shareholders' agreement, if any, the relevant subscription agreement or these Articles.

9.7 The General Partner is under no obligation to consider the separate interests of individual shareholders (including, without limitation, the tax consequences to individual shareholders or assignees) in deciding whether to cause the Company to take (or decline to take) any actions which the General Partner has undertaken in good faith on behalf of the Company and the General Partner shall not be liable for monetary damages for losses sustained, liabilities incurred, or benefits not derived by shareholders of the Company in connection with such decisions, provided that the General Partner has acted in good faith.

9.8 In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the General Partner appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of Shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of these Articles, a successor General Partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated. Notwithstanding Article 20 below, any such appointment of a successor general partner shall not be subject to the approval of the General Partner.

#### **Art. 10. Removal of the General Partner.**

10.1 The General Partner may be removed for cause only and, if following such removal, there remains no other General Partner, the General Partner must be immediately replaced by a new General Partner, who must be a holder of one or several GP Shares, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles. The General Partner to be removed shall have a veto right in its/their capacity as unlimited shareholder of the Company on any resolution relating to its/their removal and/or replacement, provided however that such veto right is exercised in compliance with the obligations of the General Partner under any shareholders' agreement that may be entered into between the Company and its shareholders from time to time.

10.2 The Limited Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 11. Delegation of power.**

11.1 The General Partner may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorised signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to officers of the Company who shall have the powers determined by the General Partner.

11.2 The General Partner may also confer other special powers of attorney by notarial or private proxy.

11.3 The General Partner may appoint such officers of the Company, including a president, a vice-president or one or more other general managers, a secretary and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the General Partner. Officers need not to be shareholders or directors of the General Partner.

11.4 The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the General Partner.

11.5 The Company may appoint one or several advisors (the "Advisor"). The Advisor will (subject to the overall supervision, approval and direction of the General Partner) undertake certain asset management and advisory functions under the control and responsibility of the General Partner of the Company.

**Art. 12. Conflict of interest.**

12.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that anyone or more of the directors or officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the General Partner who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 13. Independent auditors.**

13.1 The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the general meeting of shareholders and remunerated by the Company.

13.2 The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by Luxembourg laws.

**D. General meetings - Accounting year - Distributions****Art. 14. General meetings of shareholders of the Company.**

14.1 The general meeting of shareholders of the Company shall be held annually and shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders regardless of the class of shares held by them in relation to which they have been issued. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that no resolution shall be passed validly unless approved by the General Partner. It may also be called upon the request of shareholders representing at least one-tenth of the share capital.

14.2 In the event, the General Partner is declared bankrupt or insolvent, a general meeting of shareholders shall be held within thirty (30) days of such declaration in order to appoint a new general partner of the Company.

14.3 The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company in Luxembourg, on the last day of June of each year at 3.00 p.m. Luxembourg time.

14.4 If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

14.5 Shareholders shall meet upon call by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least ten (10) days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders. The giving of such notice to registered shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the General Partner except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the General Partner may prepare a supplementary agenda.

14.6 If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

14.7 The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

14.8 The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

14.9 Each share of whatever class is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person. Such proxy holder does not need to be a shareholder and may be a manager of the General Partner or a representative thereof.

14.10 Unless otherwise provided by law and subject to the approval by the General Partner, resolutions of the meeting of shareholders duly convened are passed by a simple majority of the votes of the shareholders validly cast, as mentioned under paragraph 1 of this Article 14.

**Art. 15. Financial year.**

15.1 The Company's financial year end of the Company will begin on 1 January and will end on 31 December of each year.

**Art. 16. Accounting standards.**

16.1 The annual accounts of the Company are prepared in accordance with the International Financial Reporting Standards as adopted by the EU and applicable Luxembourg laws applying, as the case may be, the guidelines published by the European Association for shareholders in Non-Listed Real Estate Vehicles.

**Art. 17. Distribution of Profits.**

17.1 From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

17.2 After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s).

17.3 In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect will be distributed in the following order of priority (or any other mechanism determined from time to time by a decision of the Limited Shareholders and the General Partner in any form):

17.4 In a first time, in respect of each distribution of dividends, the distributable amount will be only allocated to each class of Ordinary Shares in the order of priority described under 17.5, until the cumulated amount that has been allocated to such classes of Ordinary Shares has reached the subscription price for each class of Ordinary Shares.

17.5 Once this threshold will have been reached, the amount allocated to dividends payment will be distributed to the holders of Ordinary Shares and will be apportioned to the holders of the Ordinary Shares in the following order of priority (the "Profit Entitlement"):

(a) each GP Share shall entitle a cumulative dividend in an amount of the initial subscription of such GP Share (including nominal value and share premium, if any), then

(b) each Class A Share shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than one per cent (1%) per annum of the nominal value of such share, then,

(c) each Class B Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than two per cent (2%) per annum of the nominal value of such share, then,

(d) each Class C Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than 3 per cent (3%) per annum of the nominal value of such share, then,

(e) each Class D Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than 4 per cent (4%) per annum of the nominal value of such share, then,

(f) each Class E Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than 5 per cent (5%) per annum of the nominal value of such share, then,

(g) each Class F Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than 6 per cent (6%) per annum of the nominal value of such share, then,

(h) each Class G Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than 7 per cent (7%) per annum of the nominal value of such share, then,

(i) each Class H Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than 8 per cent (8%) per annum of the nominal value of such share, then,

(j) each Class I Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than 9 per cent (9%) per annum of the nominal value of such share, then,

(k) each Class J Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than ten per cent (10%) per annum of the nominal value of such share; and

any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the shares forming the then last outstanding class of shares in reverse alphabetical order (starting from the Class J Shares until the Class A Shares).

17.6 Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the General Partner may pay out an advance payment on dividends to the Limited Shareholders and the General Partner.

The General Partner fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

## E. Final Provisions

### Art. 18. Dissolution of the Company.

18.1 In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by the General Partner, unless the general meeting of shareholders appoints one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) and determine their powers and their compensation.

18.2 After payment of or provision for all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

### Art. 19. Amendments to the Articles.

19.1 These Articles may be amended from time to time, subject to the approval of the General Partner, by a general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 20. Statement.** Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or shareholders also include corporations, partnerships associations and any other organised group of persons whether incorporated or not.

**Art. 21. Applicable law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of 1915, as may be amended from time to time.

#### *Transitional provisions*

The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2016.

#### *Subscription and payment*

The Articles having thus been recorded by the notary, the appearing parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	subscribed capital	number and class of shares	amount paid-in
AXA CoRE Europe GP S.à r.l. ....	EUR 100.-	1 GP Share	EUR 100.-
AXA CoRE Europe Fund S.C.S., SICAV-SIF .....	EUR 30,900.-	309 Class A Shares	EUR 30,900.-
Total: .....	EUR 31,000.-	310.- Shares	EUR 31,000.-

AXA CoRE Europe Fund S.C.S., SICAV-SIF declared to subscribe for three hundred nine (309) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) per share.

AXA CoRE Europe GP S.à r.l. declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of one hundred euros (EUR 100) per share.

The amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Articles 26 and 103 of the Law of 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

#### *Resolutions of the shareholders*

The above named persons, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of the shareholders. After verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions by unanimous vote:

The following entity is appointed as approved auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company with immediate effect and for an unlimited period of time, but may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders:

PricewaterhouseCoopers, Société Cooperative de droit luxembourgeois, with registered office at 2 rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 65.477.

The address of the Company's registered office is set at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The General Partner acknowledged and resolved to full payment in cash for the issued shares.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the proxyholder(s) of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same proxyholder(s) and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing parties, the said proxyholder(s) signed together with the notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le huit janvier.

par devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

AXA CoRE Europe GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché du Luxembourg et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant un capital social de dix-neuf mille euros (EUR 19.000) ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 6 janvier 2016, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

et

AXA CoRE Europe GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché du Luxembourg et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant un capital social de dix-neuf mille euros (EUR 19.000) ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, agissant en tant qu'associé commandité de AXA CoRE Europe Fund SCS SICAV-SIF, une société en commandite simple sous la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé régie par le droit du Grand-Duché du Luxembourg et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

représentée aux fins des présentes par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 5 janvier 2016, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

### **A. Dénomination, Durée, Objet, Siège**

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.**

1.1 Il est formé par les présentes entre les parties comparaisant une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois»), sous la dénomination sociale de «ACEF Holding S.C.A.» (la «Société»). La Société est régie par les présents statuts (les «Statuts»).

#### **Art. 2. Durée.**

2.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

2.2 La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité fixées par les Lois ou par les Statuts et exigées pour les changements des Statuts conformément à l'Article 31 des Statuts. Le consentement de l'Associé Commandité est requis dans le cadre d'une liquidation.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet l'acquisition, la détention (incluant l'administration, la gestion et la mise en valeur) et la cession de participations dans tous types ou toutes formes de valeurs mobilières ou autres intérêts économiques, au Luxembourg et/ou à l'étranger, et/ou d'entreprises étrangères et organismes en son nom et pour son propre compte.

3.2 La Société peut notamment octroyer des prêts sous quelque forme que ce soit, ou émettre tout instrument de dette sous quelque forme que ce soit, en faveur de sociétés et organismes appartenant au groupe dont la Société fait partie.

3.3 La Société peut avoir recours à des emprunts sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations, certificats ou tout autre instrument de dette aussi bien que des warrants ou d'autres droits de souscription au capital.

3.4 De manière générale, la Société peut effectuer tout acte de nature commerciale, industrielle ou financière qui peut se révéler utile dans le cadre de l'accomplissement de son objet social.

#### **Art. 4. Siège Social.**

4.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision de l'Associé Commandité (tel que défini ci-dessous) et dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Des

succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'Associé Commandité. Aucune succursale ou autres bureaux ne peuvent être établis en dehors du Grand-Duché du Luxembourg.

4.2 Dans l'hypothèse où l'Associé Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les organes ou les personnes à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée.

## **B. Capital, Actions**

### **Art. 5. Capital Émis.**

5.1 Le capital émis est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par

(a) des actions de Commanditaire incluant trois cent neuf (309) actions ordinaires de classe A (les «Actions de Classe A»), et

(b) une (1) action de Commandité de classe GP (l'«Action de Classe GP» et, ensemble avec les Actions de Commanditaire (tel que défini à l'Article 7 ci-dessous), les «Actions Ordinaires»), qui sera détenue par AXA CoRE Europe GP S.à r.l., l'associé commandité, en représentation de sa participation illimitée dans la Société (l'«Associé Commandité»);

5.2 Chaque action a une valeur nominale de cent euros (100. EUR), et chaque action est entièrement libérée.

5.3 Les droits et obligations liés à la détention d'une Action Ordinaire doivent être identiques sauf stipulations contraires des Statuts et des Lois.

5.4 L'Associé Commandité est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à émettre des actions de différentes classes comme il est détaillé sous l'article 7.1 des Statuts.

5.5 En plus du capital émis, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de leur valeur nominale. Le solde de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

### **Art. 6. Actions.**

6.1 Chaque action donne droit à une voix.

6.2 Les Actions de Commandité et l'Action de Classe GP seront exclusivement nominatives.

6.3 Les Actions de Commandité et l'Action de Classe GP ne peuvent être vendues, transmises, échangées, gagées (autrement qu'en relation avec une ouverture de crédit au bénéfice de la Société), grevées, hypothéquées ou autrement transférées ou cédées que suivant les termes des Statuts et/ou des termes additionnels aux Statuts qui pourraient être convenus de manière écrite par la Société et les Associés dans un pacte d'actionnaires. Les transferts d'actions doivent être faits en conformité avec les présents Statuts ainsi qu'avec ces éventuels termes additionnels.

6.4 Sans que cela ne porte préjudice aux stipulations des présents Statuts ainsi qu'avec les conditions supplémentaires qui auraient été stipulées par écrit entre la Société et ses Associés dans un pacte d'actionnaires, le transfert de l'Action de Classe GP est soumis à (i) l'approbation de ce transfert par les actionnaires conformément aux conditions de quorum et de majorité fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts et (ii) la détermination, le cas échéant, par les actionnaires, de(s) personne(s) devant agir en tant qu'associé(s) commandité(s) de la Société après ledit transfert. Les Statuts seront modifiés en conséquence.

6.5 Tout transfert d'Actions de Commanditaire ou d'Action de Classe GP non conforme aux présents Statuts et/ou à un pacte d'actionnaire auquel la Société est partie sera inopposable à la Société.

6.6 Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

6.7 Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

6.8 Un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement y relatif à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier à toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats multiples d'actions nominatives.

6.9 Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

6.10 La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 7. Capital Autorisé, Augmentation et Réduction du Capital Social.**

7.1 L'Associé Commandité est autorisé et a tous pouvoirs, dans les limites du capital autorisé, pour émettre:

- i. actions ordinaires de classe A (les «Actions de Classe A»)
- ii. actions ordinaires de classe B (les «Actions de Classe B»)
- iii. actions ordinaires de classe C (les «Actions de Classe C»)
- iv. actions ordinaires de classe D (les «Actions de Classe D»)
- v. actions ordinaires de classe E (les «Actions de Classe E»)
- vi. actions ordinaires de classe F (les «Actions de Classe F»)
- vii. actions ordinaires de classe G (les «Actions de Classe G»)
- viii. actions ordinaires de classe H (les «Actions de Classe H»)
- ix. actions ordinaires de classe I (les «Actions de Classe I»)
- x. actions ordinaires de classe J (les «Actions de Classe J»)

(les «Actions de Commanditaires») sont détenues par les Actionnaires Commanditaires en représentation de leur responsabilité limitée dans la Société.

7.2 Le capital autorisé de la Société est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) (qui, pour lever tout doute, comprend le capital émis par la Société) divisé en neuf mille neuf cents quatre-vingts dix-neuf (9.999) Actions de Classe A, dix mille (10.000.) Actions de Classe B, dix mille (10.000.) Actions de Classe C, dix mille (10.000.) Actions de Classe D, dix mille (10.000.) Actions de Classe E, dix mille (10.000.) Actions de Classe F, dix mille (10.000.) Actions de Classe G, dix mille (10.000.) Actions de Classe H, dix mille (10.000.) Actions de Classe I, et dix mille (10.000.) Actions de Classe J. Chaque action autorisée a une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

7.3 L'Associé Commandité est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou de droits de conversion accordés par l'Associé Commandité à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

7.4 L'Associé Commandité peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

7.5 A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'Article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique sur les instructions de l'Associé Commandité ou de toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par l'Associé Commandité.

7.6 Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

7.7 Le capital de la Société pourra être réduit par une annulation d'actions incluant l'annulation d'une classe entière d'Actions de Commanditaire par le rachat et l'annulation de toutes les actions émises dans cette classe. Dans le cas d'un rachat suivi de l'annulation d'une classe entière d'Actions de Commanditaire, le rachat doit être fait dans le sens inverse de l'ordre alphabétique (en commençant par les Actions de Classe J pour finir par les Actions de Classe A). Le prix de rachat d'une telle classe entière d'actions doit être fixé conformément aux termes et conditions d'un pacte d'actionnaires qui aurait été conclu entre les actionnaires de la Société et/ou la Société.

7.8 Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. L'Associé Commandité fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

7.9 Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser l'Associé Commandité à le faire.

### **Art. 8. Acquisition de ses Propres Actions, Rachat d'Actions.**

8.1 La Société peut racheter ses propres Actions de Commanditaires ainsi que ses actions de Classe P, mais pas celles de Classe GP. L'acquisition et la détention de ses propres Actions de Commanditaire s'effectueront conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

### **Chapitre III. Gérance, conseil de surveillance et comité représentatif des investisseurs**

#### **Art. 9. Associé Commandité.**

9.1 La Société est gérée par l'Associé Commandité, en sa qualité d'unique Associé Commandité et de détenteur de l'Action de Classe GP de la Société.

9.2 L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

9.3 Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance relèvent de la compétence de l'Associé Commandité.

9.4 La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle de l'Associé Commandité (agissant, dans le cas où l'Associé Commandité est une personne morale, par l'intermédiaire d'un ou plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par l'Associé Commandité).

9.5 L'associé Commandité doit s'assurer que tous les actionnaires étant dans la même situation seront traités de manière juste et égalitaire.

9.6 L'Associé Commandité doit à tout moment remplir ses obligations de bonne foi et dans le seul intérêt de la Société et de ses actionnaires, avec le soin, les compétences, la prudence et la diligence appropriés aux circonstances et dont une personne prudente et familière avec les problématiques en questions ferait preuve dans la conduite d'une entreprise d'un caractère similaire et avec le même objet. L'Associé Commandité ne doit pas être tenu pour responsable des dommages financiers causés à la Société ou à ses associés pour les pertes souffertes ou les responsabilités encourues résultant d'une erreur de jugement ou de tout autre acte ou omission de l'Associé Commandité, hormis les cas dans lesquels l'Associé Commandité doit être tenu pour responsable envers la Société et ses associés pour les pertes souffertes et les responsabilités encourues et résultant en tout ou partie d'une négligence grossière, d'une intention dolosive ou d'une fraude, de mauvaise foi ou résultant d'une violation matérielle d'une obligation posée par un pacte d'actionnaires ou les présents Statuts.

9.7 L'Associé Commandité n'a aucune obligation de prendre en considération les intérêts particuliers des actionnaires (incluant, sans caractère restrictif, les conséquences fiscales pour les actionnaires individuels ou leurs ayant droits) lorsqu'il décide de faire en sorte que la Société agisse (ou n'agisse pas) dans un sens que l'Associé Commandité a déterminé de bonne foi au nom de la Société et l'Associé Commandité ne doit pas être tenu pour responsable des conséquences financières pour les pertes souffertes ou les responsabilités encourues, ou les bénéfices non tirés par les actionnaires de la Société en lien avec ces décisions, dès lors que l'Associé Commandité a agi de bonne foi.

9.8 En cas de dissolution ou d'incapacité légale de l'Associé Commandité ou si pour toute autre raison l'Associé Commandité est empêché d'agir, la Société ne sera pas automatiquement dissoute. Dans ce cas, l'Associé Commandité nommera préalablement un administrateur, qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire, qui restera en fonction jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires en vue de désigner un nouvel Associé Commandité. L'administrateur devra accomplir les actes urgents et les actes de simple administration jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires mentionnée ci-dessus. Dans un délai de quinze (15) jours calendaires à partir de sa nomination, l'administrateur devra convoquer l'assemblée générale des actionnaires. Au cours de cette assemblée générale, les actionnaires pourront désigner un successeur à l'Associé Commandité, sous la condition du respect des règles de quorum et des exigences de majorité requises pour la modification des présents Statuts. Si un successeur n'est pas désigné, la Société devra être dissoute et liquidée. Nonobstant les stipulation de l'Article 20 des présents Statuts, la nomination d'un nouvel Associé Commandité n'est pas sujette à l'approbation du précédent Associé Commandité.

#### **Art. 10. Destitution de l'Associé Commandité.**

10.1 L'Associé Commandité peut être démis de ses fonctions uniquement pour motif et, si suite à cette démission il ne reste aucun Associé Commandité, l'Associé Commandité doit immédiatement être remplacé par un Associé Commandité qui doit détenir une ou des Actions de Classe GP, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires prise en conformité avec les règles de quorum et de majorité requises par les présents Statuts ou, si applicable, par les Lois pour toute modification de ces Statuts. L'Associé Commandité en cours de destitution a un droit de veto en sa qualité d'associé avec une responsabilité illimitée sur toute résolution relative à sa destitution ou à son remplacement, un tel droit de veto devant cependant être exercé conformément aux obligations de l'Associé Commandité posées par les pactes d'actionnaires pouvant être conclus à tout moment entre la Société et ses actionnaires.

10.2 Les associés commanditaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

#### **Art. 11. Délégation de Pouvoirs.**

11.1 L'Associé Commandité peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société (incluant le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société) et son pouvoir d'accomplir des actes dans le but de l'accomplissement de l'objet social à des dirigeants de la Société qui auront les pouvoirs déterminés par l'Associé Commandité.

11.2 L'Associé Commandité peut aussi conférer d'autres pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé.

11.3 L'Associé Commandité peut nommer ces dirigeants de la Société, y compris un président, un vice-président et un ou plusieurs gérants, un secrétaire et tout assistant au gérant, au secrétaire ou à d'autres dirigeants, considérés comme nécessaires pour la gestion de la Société. Une telle nomination peut être révoquée à tout moment par l'Associé Commandité. Les dirigeants ainsi nommés doivent être des actionnaires ou dirigeants de l'Associé Commandité.

11.4 Les dirigeants nommés, sauf stipulation contraire des présents Statuts, ont les pouvoirs et responsabilités qui leur sont conférés par l'Associé Commandité.

11.5 La Société peut nommer un ou plusieurs conseillers (le «Conseiller»). Le Conseiller (sous la supervision générale, l'approbation et la direction de l'Associé Commandité) accomplit certaines fonctions concernant la gestion des actifs et les fonctions de conseil sous le contrôle et la responsabilité de l'Associé Commandité.

#### **Art. 12. Conflits d'Intérêts.**

12.1 Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait que l'Associé Commandité (ou l'un quelconque de ses administrateurs, gérants, directeurs ou employés), les directeurs ou employés de la Société ou les membres du Conseil de Surveillance de la Société y ont un intérêt personnel, ou sont administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoir, actionnaire, directeur ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

#### **Art. 13. Réviseur d'Entreprise Agréé.**

13.1 Les données comptables citées dans le rapport annuel de la Société doivent être examinées par un réviseur d'entreprise indépendant nommé par l'assemblée générale des associés et rémunéré par la Société.

13.2 Le réviseur d'entreprise agréé doit remplir les conditions exigées par la loi luxembourgeoise.

### **Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires - Exercice comptable - distribution de profits**

#### **Art. 14. Assemblée Générale des Actionnaires.**

14.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société est tenue annuellement et représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires engagent tous les associés, indifféremment de la classe d'action qu'ils détiennent. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, mener ou ratifier des actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve de l'approbation par l'Associé Commandité. L'assemblée générale des actionnaires peut aussi être réunie à la demande d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital.

14.2 Dans le cas où l'Associé Commandité fait l'objet d'une procédure de faillite ou d'insolvabilité, l'assemblée générale des actionnaires doit être réunie dans les trente (30) jours de la déclaration afin de nommer un nouvel associé commandité.

14.3 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société à Luxembourg, le dernier jour du mois de juin de chaque année à 15h00 (heure luxembourgeoise).

14.4 Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant. Les autres assemblées générales des actionnaires peuvent être tenues aux heures et endroits spécifiés dans la lettre de convocation à l'assemblée générale.

14.5 L'Associé Commandité peut convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires) en convoquant chaque actionnaire à ces assemblées pas moins de dix (10) jours ouvrables avant la date de telles assemblées, en lui envoyant une convocation à l'adresse enregistrée sur le registre des actionnaires. L'ordre du jour est préparé par l'Associé Commandité excepté dans le cas où l'assemblée générale est tenue sur la demande écrite des actionnaires, dans quel cas l'Associé Commandité peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

14.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

14.7 L'Associé Commandité peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

14.8 Les questions discutées lors de l'assemblée générale des actionnaires doivent se limiter aux questions indiquées dans l'ordre du jour (devant inclure toutes les questions exigées par la loi) ainsi que celles qui y sont accessoires.

14.9 Chaque Action de n'importe quelle classe donne droit à un vote, en conformité avec la loi luxembourgeoise et les présents Statuts. Tout actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale d'actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire et peut être un gérant ou le représentant d'un gérant de l'Associé Commandité.

14.10 Sauf disposition contraire de la loi et sous réserve de l'approbation par l'Associé Commandité, les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires sont votées à la majorité simple des votes exprimés, comme mentionné au paragraphe 1 de cet article 14.

### **Art. 15. Exercice Social.**

15.1 L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

### **Art. 16. Approbation des Comptes Annuels.**

16.1 Les comptes annuels de la Société sont préparés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) tels qu'adoptés par l'Union Européenne, et aux lois luxembourgeoises applicables, ainsi qu'aux recommandations émises par la European Association for shareholders in Non-Listed Real Estate Vehicles.

### **Art. 17. Distribution des Bénéfices.**

17.1 Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément aux Lois. Toute affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

17.2 Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets, en versant la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau, soit ou en le distribuant avec les profits reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission, aux actionnaires.

17.3 En cas de distribution de revenus, les distributions devront être effectuées selon l'ordre de priorité suivant (ou tout autre mécanisme pouvant être déterminé par décision des Associés Commanditaires et de l'Associé Commandité):

17.3.1 Dans un premier temps, dans le cadre de chaque distribution de profits, le montant distribuable sera alloué à chaque classe d'Actions Ordinaires dans l'ordre de priorité décrit au 17.5 (b), jusqu'à ce que le montant cumulé ayant été alloué à chaque classe d'Action Ordinaire ait atteint le prix de souscription de chacune de ces classes d'Actions Ordinaires.

17.3.2 Une fois ce seuil atteint, le montant alloué au paiement du dividende sera distribué dans l'ordre de priorité suivant aux Actionnaires Commanditaires selon l'ordre de priorité suivant (le «Droit au Profit»):

i. chaque Action de Classe GP donne droit à un dividende cumulatif correspondant au montant de souscription de l'Action de Classe GP (incluant la valeur nominale et la potentielle prime d'émission), puis

ii. chaque Action de Classe A donne droit à un dividende cumulatif d'un montant au moins égal à un pour cent (1%) per annum de la valeur nominale de ces actions, puis

iii. chaque Action de Classe B donne droit à un dividende cumulatif d'un montant au moins égal à deux pour cent (2%) per annum de la valeur nominale de ces actions, puis

iv. chaque Action de Classe C donne droit à un dividende cumulatif d'un montant au moins égal à trois pour cent (3%) per annum de la valeur nominale de ces actions, puis

v. chaque Action de Classe D donne droit à un dividende cumulatif d'un montant au moins égal à quatre pour cent (4%) per annum de la valeur nominale de ces actions, puis

vi. chaque Action de Classe E donne droit à un dividende cumulatif d'un montant au moins égal à cinq pour cent (5%) per annum de la valeur nominale de ces actions, puis

vii. chaque Action de Classe F donne droit à un dividende cumulatif d'un montant au moins égal à six pour cent (6%) per annum de la valeur nominale de ces actions, puis

viii. chaque Action de Classe G donne droit à un dividende cumulatif d'un montant au moins égal à sept pour cent (7%) per annum de la valeur nominale de ces actions, puis

ix. chaque Action de Classe H donne droit à un dividende cumulatif d'un montant au moins égal à huit pour cent (8%) per annum de la valeur nominale de ces actions, puis

x. chaque Action de Classe I donne droit à un dividende cumulatif d'un montant au moins égal à neuf pour cent (9%) per annum de la valeur nominale de ces actions, puis

xi. chaque Action de Classe J donne droit à un dividende cumulatif d'un montant au moins égal à dix pour cent (10%) per annum de la valeur nominale de ces actions, puis

le montant restant après allocation du Droit à la prime et du Droit au Profit est totalement affecté à toutes les classes d'actions non liquidées de manière inverse à l'ordre alphabétique (en commençant par les Actions de Classes J jusqu'au Actions de Classe A).

17.4 Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, l'Associé Commandité peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux détenteurs d'Actions Ordinaires et au détenteur d'Actions de Classe GP. L'Associé Commandité déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## **E. Dispositions Finales**

### **Art. 18. Dissolution, Liquidation.**

18.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par l'Associé Commandité ou, le cas échéant, par toute autre entité ayant les qualifications requises nommée par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera ses pouvoirs et ses émoluments.

18.2 Après paiement ou constitution d'une provision en vue de régler les dettes et charges de la Société, ainsi que les frais de la liquidation, le boni de liquidation sera distribué aux actionnaires afin d'obtenir sur une base consolidée le même

résultat économique que celui obtenu en application des règles d'affectation des bénéfices prévues pour les distributions de dividendes.

#### **Art. 19. Modification des Statuts.**

19.1 Les présents Statuts peuvent être modifiés, sous réserve du consentement de l'Associé Commandité, lors d'une assemblée générale des actionnaires à condition de réunir le quorum et la majorité exigés par la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### **Art. 20. Interprétation.**

20.1 Pour l'interprétation des présents Statuts, les mots comportant le genre masculin incluent aussi ceux comportant le genre féminin, et les mots se référant à des personnes ou à des actionnaires incluent aussi les sociétés, groupements et associations et tout autre groupe organisé qu'il soit doté de la personnalité morale ou non.

#### **Art. 21. Loi Applicable.**

21.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois et en particulier à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le 31 décembre 2016.

#### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts	Montant payé
AXA Core Europe GP S.à r.l. ....	EUR 100.-	1 Action de Classe GP	EUR 100.-
Axa Core Europe Fund SCS SICAV-SIF .....	EUR 30,900.-	309 Actions de Classe A	EUR 30,900.-
Total: .....	EUR 31,000.-	310.- actions	EUR 31,000.-

Axa Core Europe Fund SCS SICAV-SIF déclare avoir souscrit à l'émission de trois cent neuf (309) nouvelles actions pour une valeur nominale de cent euros (EUR 100.).

AXA Core Europe GP S.à r.l. déclare avoir souscrit à l'émission d'une (1) nouvelle action pour une valeur nominale de cent euros (EUR 100).

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par les articles 26 et 103 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Décisions de l'associé unique*

Les personnes nommées ci-dessus, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant dûment convoquées, ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Après vérification de la tenue de l'assemblée en bonne et due forme, l'assemblée a adopté par un vote unanime les résolutions suivantes:

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à un (1) le nombre de réviseur d'entreprises agréé et a décidé de plus, de nommer pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2016:

PricewaterhouseCoopers, une société coopérative constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477, ayant son siège social au 2 rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

L'Associé Commandité reconnaît avoir reçu le paiement complet du prix de souscription des actions émises.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu(e) du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Schaeffer.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 14 janvier 2016. GAC/2016/421. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 19 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053403/775.

(160013291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

**CLV Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5544 Remich, 9, Op der Kopp.

R.C.S. Luxembourg B 162.205.

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre décembre.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Carlos Leal Villa, né à Aracaju, Brésil le 20 septembre 1957, résidant à Rua Bela Cintra, 967 10° étage, 01515-000 Cerqueira César, São Paulo, SP-Brésil,

ici représenté par Maître Katia Gauzès, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 décembre 2015.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique représentant l'intégralité du capital social de CLV PARTICIPATIONS S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, Op der Kopp L-5544 Remich, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.205, constituée selon acte notarié en date du 06 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2157 en date du 14 septembre 2011. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte notarié en date du 17 novembre 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 277, en date du 01 février 2012. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Le comparant représentant l'intégralité du capital social déclare avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'assemblée générale de l'associé unique est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Approbation du projet de scission publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3170 du 23 novembre 2015 et décision de réaliser la scission par l'approbation de la constitution d'une société nouvelle.

2. Constatation de l'accomplissement des formalités de l'article 295 (1) (a), (b) et (c), renonciation en vertu de l'article 296 à l'application des articles 293 et 294 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

3. Constatation de la diminution du patrimoine actif et passif de CLV Participations S.à r.l..

4. Constatation de la réalisation de la scission à la date de l'assemblée, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée sur les effets de la scission à l'égard des tiers.

5. Approbation des statuts de VLC Participations S.à r.l.

6. Nomination des organes sociaux de VLC Participations S.à r.l.

7. Fixation du siège social de VLC Participations S.à r.l.

8. Réduction du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) afin de le réduire de son montant actuel de cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500), représenté par mille cent vingt-cinq (1.125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune jusqu'à cent mille euro (100.000) par l'annulation de cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

9. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

10. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale de l'associé unique adopte à l'unanimité, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

*Première Résolution*

L'assemblée générale approuve le projet de scission publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3170 du 23 novembre 2015 dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception ni réserve et décide de réaliser la scission partielle de la Société par la constitution de la société nouvelle VLC Participations S.à r.l.

Ainsi, conformément au projet de scission approuvé, l'assemblée générale décide que les parts sociales de la Société seront échangées contre les parts sociales émises en forme nominative de VLC Participations S.à r.l. suivant le rapport

d'échange décrit dans le projet de scission, par inscription du nouvel associé dans le registre des parts sociales nominatives de VLC Participations S.à r.l.

D'un point de vue juridique, la scission et la constitution de VLC Participations S.à r.l. seront considérées, à compter de la date de cet acte, comme accomplies.

D'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront considérées, à compter de la date de cet acte, comme accomplies pour le compte exclusif de VLC Participations S.à r.l. selon les éléments d'actif et passif transférés conformément au projet de scission.

Les nouvelles parts sociales donneront droit de participer aux distributions du bénéfice dans VLC Participations S.à r.l. à partir de leur constitution, y compris aux résultats dérivés de transactions effectuées par la Société à compter de la date de cet acte.

#### *Deuxième Résolution*

L'assemblée générale déclare qu'il a été satisfait par la Société à tous les devoirs d'information retenus à l'article 295 (1) (a), (b) et (c) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

L'assemblée générale décide en vertu de l'article 296 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, de renoncer à l'application des articles 293 et 294 de ladite loi.

#### *Troisième Résolution*

L'assemblée générale constate que le patrimoine actif et passif de la Société suite à la scission est réduit conformément aux termes du projet de scission et tel qu'il se trouve à la date de la présente assemblée approuvant la scission et à sa valeur comptable.

#### *Quatrième Résolution*

L'assemblée générale constate que, conformément aux dispositions de l'article 301 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, la scission est réalisée à la date de ce jour avec les effets prévus à l'article 303 de la même loi, sans préjudice des dispositions de l'article 302 sur les effets de la scission à l'égard des tiers.

Du point de vue comptable et fiscal la scission prendra également effet à la date de ce jour.

#### *Cinquième Résolution*

L'assemblée générale approuve les statuts de VLC Participations S.à r.l. résultant de la scission tels que publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3170 du 23 novembre 2015 qui auront la teneur suivante:

### **A. «Nom - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «VLC Participations S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

#### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par mille cent vingt-cinq (1,125) parts sociales sans valeur nominale.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur comptable.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

## **C. Décisions des associés**

### **Art. 8. Décisions collectives des associés.**

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des

associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 10. Quorum et vote.**

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même ordre du jour et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

**D. Gérance**

**Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.**

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.**

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

**Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.**

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

**Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

#### **Art. 19. Rapports avec les tiers.**

19.1 La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

### **E. Audit et surveillance**

#### **Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).**

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

### **F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes**

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

#### **Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.**

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

**Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

**G. Liquidation**

**Art. 24. Liquidation.**

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

**H. Disposition finale - Loi applicable**

**Art. 25. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.»

L'assemblée générale décide que les statuts coordonnés de VLC Participations S.à r.l. devraient être rédigés en langue française suivis d'une traduction anglaise, l'assemblée générale décide d'approuver également la traduction anglaise des statuts susvisés telle qu'elle suit:

**A. «Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name VLC Participations S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the Municipality of Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its

registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

## **B. Share capital - Shares**

### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by one thousand one hundred twenty five (1,125) shares without nominal value.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same accounting par value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

### **Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

## **C. Decisions of the shareholders**

### **Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

### **Art. 10. Quorum and vote.**

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

#### **D. Management**

##### **Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.**

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

##### **Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.**

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

##### **Art. 15. Vacancy in the office of a manager.**

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

##### **Art. 16. Convening meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

##### **Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.**

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 19. Dealing with third parties.**

19.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or if the Company has several managers, by the joint signatures of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

**E. Audit and supervision**

**Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 A statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The statutory auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

**F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 21. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.**

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

**Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year of which the annual accounts have been approved, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

## G. Liquidation

### Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

## H. Final clause - Governing law

**Art. 25. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.»

### *Sixième Résolution*

L'assemblée générale procède à la nomination de Mr Carlos Leal Villa, né à Aracaju, Brésil le 20 septembre 1957, ayant son adresse professionnelle au Rua Bela Cintra, 967 10<sup>e</sup> étage, 01515-000 Cerqueira César, São Paulo, SP-Brésil, en qualité de gérant unique de VLC Participations S.à r.l. pour une durée indéterminée.

### *Septième Résolution*

L'assemblée générale fixe le siège social de VLC Participations S.à r.l au 9, Op der Kopp, L-5544 Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Huitième Résolution*

L'assemblée générale, après avoir examiné les comptes intérimaires de la Société au 30 Septembre 2015, décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) afin de le réduire de son montant actuel de cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500), représenté par mille cent vingt-cinq (1.125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune jusqu'à cent mille euro (100.000) par l'annulation de cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Aucun paiement n'est fait aux associés et le montant de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500) est affecté à la prime d'émission.

### *Neuvième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune».

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare, conformément à l'article 300 (2) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, avoir vérifié et attester l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société ainsi que du projet de scission.

### *Frais et dépense*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ sept mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. GAUZÈS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31269. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

Référence de publication: 2016053519/533.

(160012767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

**Exeter/GIC Echt 1 (Netherlands) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 200.757.

—  
In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Exeter/GIC Investment HoldCo 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 198.280,

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on December 29<sup>th</sup>, 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Exeter/GIC Echt 1 (Netherlands) S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 200.757, and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated October 1<sup>st</sup>, 2015, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3335 (page 160034) on December 14<sup>th</sup>, 2015 (the "Company"). The Articles have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party representing the whole corporate capital of the Company requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10<sup>th</sup>, 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1), so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501), by creating and issuing one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1) (the "New Share"), such New Share having such rights and obligations as set forth in the Articles and being issued with a share premium of a total amount of one million five hundred and seventy-nine thousand nine hundred and ninety-nine euro (EUR 1,579,999).

*Subscription and payment*

The New Share is subscribed and fully paid up by Exeter/GIC Investment HoldCo 1 S.à r.l., prenamed, being the sole existing shareholder of the Company.

Such New Share is paid up by a contribution in kind consisting of an undisputed claim that Exeter/GIC Investment HoldCo 1 S.à r.l. has against the Company of an amount of one million five hundred and eighty thousand euro (EUR 1,580,000).

The total contribution of one million five hundred and eighty thousand euro (EUR 1,580,000) for the New Share is allocated as follows:

- one euro (EUR 1) is allocated to the share capital of the Company; and
- one million five hundred and seventy-nine thousand nine hundred and ninety-nine euro (EUR 1,579,999) are allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence and the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decides to amend article 5.1 of the Articles of the Company, in order to reflect the above decision, which shall henceforth be read as follows:

**" 5. Share capital.**

5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501) divided into twelve thousand five hundred and one (12,501) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Shares"). In these

Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

#### *Costs and expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand nine hundred euro (EUR 2,900).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his/her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français de ce qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trente et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Exeter/GIC Investment HoldCo 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.280,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 29 décembre 2015.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Exeter/GIC Echt 1 (Netherlands) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200.757, et constituée par un acte notarié du notaire soussigné, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3335 (page 160034) du 14 décembre 2015 (la "Société"). Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

La partie comparante, représentant l'ensemble du capital social de la Société requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lesquelles l'associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant d'un euro (1,- EUR), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à douze mille cinq cent et un euros (12.501,- EUR), par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) (la "Nouvelle Part Sociale"), cette Nouvelle Part Sociale ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts, et étant émise avec une prime d'émission totale d'un million cinq cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (1.579.999,- EUR).

#### *Souscription et paiement*

La Nouvelle Parts Sociale est souscrite et entièrement libérée par Exeter/GIC Investment HoldCo 1 S.à r.l., prénommé, le seul associé existant de la Société.

Telle Nouvelle Part Sociale a été payée par voie d'apport en nature consistant en une créance incontestée d'Exeter/GIC Investment HoldCo 1 S.à r.l. contre la Société d'un montant d'un million cinq cent quatre-vingt mille euros (1.580.000,- EUR).

La contribution totale d'un million cinq cent quatre-vingt mille euros (1.580.000,- EUR) pour la Nouvelle Part Sociale est allouée comme suit:

- un euro (1,- EUR) est alloué au capital social de la Société; et
- un million cinq cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (1.579.999,- EUR) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cette contribution a été présentée au notaire soussigné.

*Seconde résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société, afin de refléter la décision précédente, qui se lira désormais comme suit:

**" 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent et un euros (12.501,- EUR) représenté par douze mille cinq cent et une (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément."

*Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ deux mille neuf cents euros (2.900,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 08 janvier 2016. 2LAC/2016/511. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055835/132.

(160016091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

---

**Multiflex Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.982.

---

Le Conseil d'Administration du Fonds, a été informé en date du 1<sup>er</sup> février 2016 de l'intention de M. Thomas van Ditzhuyzen de démissionner de son poste d'Administrateur.

La démission de M. Thomas van Ditzhuyzen a pris effet le 1<sup>er</sup> février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2016.

State Street Bank Luxembourg S.C.A.

Référence de publication: 2016061145/13.

(160022421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

---

**Multicooperation Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 44.963.

---

Le Conseil d'Administration du Fonds, a été informé en date du 1<sup>er</sup> février 2016 de l'intention de M. Thomas van Ditzhuyzen de démissionner de son poste d'Administrateur.

La démission de M. Thomas van Ditzhuyzen a pris effet le 1<sup>er</sup> février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2016.

State Street Bank Luxembourg S.C.A.

Référence de publication: 2016061144/13.

(160022422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

---

**Ensemble A Plectre Municipal Esch sur Alzette, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 145, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg F 10.676.

—  
STATUTS

Entre les soussignés:

MEYER Aloyse

Retraité, nationalité Luxembourgeoise

3, an der Kehl L-3929 Mondercange

Né le 2.4.1954 à Differdange

MEYER Sheila

Educatrice, nationalité Luxembourgeoise

3, an der Kehl L-3929 Mondercange

Née le 11.3.1981 à Luxembourg

MUNOZ Juan Carlos

Professeur, nationalité Espagnole

38, Rue du Viaduc L-4343 Esch-sur-Alzette

Né le 31.12.1965 à Esch ALzette

ARMBORST Wolfgang

Ingénieur, nationalité Allemande

10, Rue des Tulipes L-4955 Bascharage

Né le 7.7.1954 à Wesel (Allemagne)

ARMBORST Christophe

Etudiant, nationalité Allemande

10, Rue des Tulipes L-4955 Bascharage

Né le 20.8.1992 à Stuttgart (Allemagne)

DA COSTA David

Etudiant, nationalité Portugaise

40, Rue Pierre Gansen L-4570 Niederkorn

Né le 29.10.1988 à Niederkorn

SCHAEFFER Camilla

Sans Profession, nationalité Luxembourgeoise

18, Reimerwee L-3939 Mondercange

Née le 12.4.1952 à Esch Alzette

SCHAEFFER Raymond

Retraité, nationalité Française

18, Reimerwee L-3939 Mondercange

Né le 19.11.1949 à Metz (France)

BIMMERMANN Charlotte

Retraîtée, nationalité Luxembourgeoise

17, Rue Victor Neuens L-4266 Esch-sur-Alzette

Née le 5.1.1941 à Belvaux

BIMMERMANN Alphonse

Retraité, nationalité Luxembourgeoise

17, Rue Victor Neuens L-4266 Esch-sur-Alzette

Né le 13.11.1936 à Esch Alzette

RINALDI Margot

Retraîtée, nationalité Luxembourgeoise

5, Rue Wetzkechen L-8401 Steinfort

Née le 10.8.1944 à Luxembourg

Est constituée une association sans but lucratif, conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928.

### Point 1

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme juridique.** L'association est constituée sous la forme d'une A.S.B.L. (Association sans but lucratif) de droit luxembourgeois.

**Art. 2. Dénomination.** L'association porte le nom ENSEMBLE A PLECTRE MUNICIPAL ESCH SUR ALZETTE. Elle a été fondée en 1920 sous le nom EDELWEISS.

**Art. 3. But.** L'association a pour but principal la promotion de la mandoline au Luxembourg. Elle a en outre pour objet de promouvoir ainsi que de soutenir moralement et financièrement des concerts, concours, conférences, expositions, formations et publications sous quelque forme que ce soit, stages et autres manifestations artistiques en relation avec la mandoline. D'autre part, l'association peut accomplir tous actes et toutes opérations qui se rapportent directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à le favoriser.

**Art. 4. Siège.** Son siège est fixé actuellement au 145 rue de l'Alzette à L- 4011 Esch-sur-Alzette et pourra être transféré à tout moment sur simple décision du Comité, sous réserve de ratification par la plus proche Assemblée Générale ou Extraordinaire.

**Art. 5. Durée.** La durée de l'association est illimitée.

**Art. 6. Neutralité.** L'association reste neutre à l'égard des questions confessionnelles, politiques et philosophiques. Tout litige éventuel sera étudié et tranché au cas par cas par le Comité.

### Point 2

**Art. 7. Composition de l'association.** L'association se compose de membres actifs placés sous l'autorité du Comité, de membres honoraires et de membres d'honneur:

a) sont à considérer comme membres actifs tous ceux qui occupent un pupitre (chef et musiciens) ainsi que les membres du Comité.

b) sont membres honoraires ceux qui ne s'engagent pas à participer directement à l'activité de l'association et sont titulaires d'une carte de membre dont la cotisation annuelle est fixée par le Comité et ratifiée par l'Assemblée Générale.

c) la qualification de membre d'honneur est déterminée au cas par cas par le Comité.

**Art. 8. Radiation.** La qualité de membre actif se perd par:

- la démission

- le décès

- la radiation décidée par le Comité pour motif grave et cela, sans aucun droit de recours par le membre exclu.

A noter que tout membre actif quittant l'association (volontairement ou exclu) est tenu de remplir les obligations contractées envers elle. Il n'a aucun droit sur les actifs financiers de l'association, y compris ses héritiers (pour les membres décédés). Les objets appartenant à l'association doivent être restitués directement et remis à un membre du Comité. D'autre part, la qualification de membre d'honneur peut être retirée à un membre sur décision du Comité.

### Point 3

**Art. 9. Ressources.** Les ressources de l'association se composent des cotisations versées par les membres honoraires, des subventions, des dons, du produit des manifestations et concerts, des intérêts, etc ...

**Art. 10. Comptabilité.** Il est tenu au jour le jour une comptabilité espèces par recettes et dépenses et, s'il y a lieu, une comptabilité matière.

**Art. 11. Année sociale.** L'année sociale commence en principe le premier Janvier et finit fin Décembre, sauf dérogation accordée par le Comité. Les comptes, arrêtés à la date convenue, sont soumis pour approbation à l'Assemblée Générale après avoir été approuvés par les deux réviseurs de caisse. A noter que les candidatures des réviseurs de caisse sont ratifiées par l'Assemblée Générale. Ces deux réviseurs sont rééligibles chaque année et ne peuvent faire partie du Comité.

### Point 4

**Art. 12. Composition du Comité.** L'association est administrée par un Comité, dont les membres, après examen préalable de leur candidature et présentation orale aux membres actifs sont élus par vote secret à l'Assemblée Générale à la majorité des voix des membres actifs présents. Les candidatures (âge minimum 18 ans) sont à adresser par lettre au Comité au plus tard une semaine avant l'Assemblée Générale.

Le Comité est composé de cinq membres au minimum et de treize au maximum dont le mandat est renouvelable tous les deux ans lors de l'Assemblée Générale. En cas de postes vacants en cours d'année, les suppléants (les priorités seront fonction du nombre de voix obtenues) achèveront les mandats de leurs prédécesseurs.

Dans le but d'éviter le renouvellement total du Comité en une seule fois (donc 100% de l'effectif) il est spécifié que chaque année, le Comité devra obligatoirement être renouvelé partiellement selon les règles établies par le Comité.

**Art. 13. Nominations à l'intérieur du Comité.** Le Comité se compose:

- d'un président
- d'un vice-président
- d'un secrétaire
- d'un trésorier
- de membres

Le Président convoque par lettre ou par courrier électronique les Assemblées Générales ainsi que les réunions du Comité. Il représente l'association dans tous les actes de la vie civile. Toutes les pièces officielles doivent être contresignées par le Président ou le Vice-Président. Le Président dispose d'une voix supplémentaire qui sera prépondérante en cas d'égalité des voix lors de prise de décision. A noter que les membres actifs seront informés par le Comité de toute candidature (membre pour le Comité ou Président) au plus tard lors de la réunion des musiciens avant l'Assemblée Générale.

Le Secrétaire est chargé de la partie administrative de l'association ainsi que des archives.

Le Trésorier est chargé de la gestion financière courante de l'association, toutes les opérations spéciales étant au préalable décidées et autorisées par le Comité. Afin d'éviter des problèmes de trésorerie graves, aucun membre du Comité ne peut s'engager individuellement à titre personnel à prendre un engagement financier en nom propre de l'association

**Art. 14. Réunions du Comité.** Le Comité se réunit toutes les fois où il est convoqué par le Président. En cas d'absence de celui-ci et s'il y a urgence, le Comité présidé par le Vice-Président peut se réunir. Le Comité ne peut valablement délibérer que si la moitié de ses membres sont présents. A l'intérieur du Comité le vote par mandataire est interdit.

Le Comité est investi des pouvoirs les plus étendus pour autoriser tous les actes qui ne sont pas réservés à l'Assemblée Générale.

Les décisions sont prises à la majorité simple et en cas d'égalité des voix, la voix supplémentaire attribuée au Président est prépondérante.

**Art. 15. Règlement intérieur.** Un règlement intérieur à l'association peut être établi par le Comité à tout moment.

**Art. 16. Responsabilité de la Société.** L'association décline toute responsabilité au sujet des accidents qui pourront se produire lors de manifestations, réunions organisées par elle, ou sous son patronage ainsi que pour les répétitions et concerts.

## Point 5

**Art. 17. Assemblées.** Les assemblées se composent des membres actifs, honoraires et d'honneur ainsi que des invités de la Société (droit de vote à partir de 18 ans pour les membres actifs). Il est rappelé que seuls les membres actifs ont le droit de vote.

Pour toute Assemblée, tout membre actif peut se faire représenter par un autre membre actif. A cet effet, le mandataire devra justifier de son mandat obligatoirement donné par écrit (un pouvoir par personne).

Les dates des Assemblées seront communiquées aux membres par lettre ordinaire ou voie de presse.

**Art. 18. Assemblée Générale Ordinaire.** Elle a lieu une fois par an et reçoit le rapport des activités du Secrétaire ainsi que le bilan du Trésorier approuvé par les deux Réviseurs. Elle statue sur leur approbation et elle ne peut valablement délibérer que si un tiers minimum de ses membres actifs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité simple et en cas d'égalité des voix, la voix supplémentaire attribuée au Président est prépondérante.

**Art. 19. Assemblée Générale Extraordinaire.** L'Assemblée Générale Extraordinaire est en principe convoquée par le Président. Cependant, en cas de circonstances exceptionnelles, elle peut être convoquée sur demande écrite déposée auprès du Secrétaire par au moins un tiers des membres actifs. Elle pourra donc statuer sur tous les problèmes qui lui sont soumis.

Elle peut apporter toutes modifications des statuts, ordonner la prorogation ou dissolution de l'association, accepter la fusion ainsi que l'affiliation avec toute autre société. A noter que les résolutions ne sont valablement adoptées qu'à la majorité simple des voix des membres actifs présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité et en cas d'égalité des voix, la voix supplémentaire attribuée au Président est prépondérante.

## Point 6

**Art. 20. Formalités de déclaration et de publication.** Le Président au nom du Comité est chargé de remplir les formalités de déclaration et de publications légales prévues.

**Art. 21. Dissolution de l'association.** En cas de dissolution volontaire, statutaire ou judiciaire de l'association, l'Assemblée Extraordinaire statue sur la dévolution du patrimoine de celle-ci.

Le reliquat de l'actif, après paiement de toutes dettes et charges ainsi que de tous frais de liquidation sera remis pour gérance à l'Administration Communale de la Ville d'Esch sur Alzette.

**Art. 22. Statuts.** Les statuts ainsi que les modifications de ceux-ci doivent être approuvés par deux tiers des membres actifs.

Fait à Esch sur Alzette, le 6 Mars 2015.

MEYER Aloyse / MEYER Sheila / MUNOZ Juan Carlos  
/ ARMBORST Wolfgang / ARMBORST Christophe /  
DA COSTA David / SCHAEFFER Camilla / SCHAEFFER Raymond /  
BIMMERMANN Charlotte / BIMMERMANN Alphonse / RINALDI Margot.

Référence de publication: 2016055856/161.

(160016107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

---

**Kyarra S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: GBP 740.104,59.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 135.471.

—  
EXTRAIT

Par décisions écrites en date du 27 janvier 2016 l'associé unique de la Société a:

- pris connaissance de la démission de Wolfgang Zettel, Stefan Lambert, William J. Janetschek et Paul Wasserman de leur poste de gérants de la Société avec effet au 27 janvier 2016;

- nommé Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l. ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Luxembourg en tant que nouvel gérant de la Société avec effet au 28 janvier 2016 pour une durée indéterminée et immatriculée au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 103370;

- pris connaissance que le siège social de la Société a été transféré avec effet au 27 janvier 2016 au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Luxembourg;

En plus, il résulte d'une cession de parts sociales en date du 27 janvier 2016 que l'associé unique de la Société, Sabatelli 3 S.à r.l. a transféré toutes ses parts sociales à un nouvel associé:

Rock Oxford S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon la législation de Luxembourg, avec siège social au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro en attendant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016059762/23.

(160020109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**GREENCAGE S.A. Société de Titrisation, Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 8, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 163.441.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 3 février 2016*

*Résolutions:*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 8, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration décide de révoquer le mandat du Réviseur d'Entreprises actuel de la Société, la société CLERC LUXEMBOURG S.A.

Le Conseil d'Administration décide de nommer la société IFG AUDIT S.A., ayant son siège social au 44, rue de Wiltz, L-2734 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202.014, en qualité de Réviseur d'Entreprises de la Société, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Dario Giordano Colombo en qualité de Président du Conseil d'Administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GREENCAGE S.A. Société de Titrisation

Société Anonyme de Titrisation

Signature

Référence de publication: 2016061608/22.

(160022474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---